Avis de relance de l'Appel d'Offres Ouvert National (AAO4)

3 1 AOUT 2022

Ministre de l'Information et de la Communication (M.I.C)

N°004 AAO

1. Cet Appel d'offres national fait suite à la non objection du plan de passation des marchés de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés publics N°015/MEFP/DNCMP/DESuivi /SE/2022/ du 04/03/2022, la publication de l'Avis général de Passation des marchés dans le journal des Appels d'offres (JAO), HOROYA et Régional Info et aussi la lettre de dérogation du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan N°1539/DNCMP/CAB/22 en date du 22 juin 2022 relative à la réduction du délai de publicité.

Le Ministère de l'Information et de la Communication a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget national 2022 des fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ceux-ci pour effectuer des paiements au titre du Marché des Travaux de rénovation et extension du bâtiment technique de diffusion et les quinze (15) sites pour le renforcement des sites de diffusion de la Radio Diffusion Guinéenne.

Les Travaux seront exécutés au siège dudit service à Boulbinet Corniche Sud et aussi à l'intérieur du pays dans un délai de 6 mois.

Le Ministère de l'Information et de la Communication sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : Travaux de rénovation et extension du bâtiment technique de diffusion à Boulbinet et les quinze (15) sites (BOFFA, FRIA, GAOUAL, KOUNDARA, DINGUIRAYE, DABOLA, KOUROUSSA, MANDIANA, TOUQUE, MALI, DALABA, BEYLA, LOLA, YOUMOU, LELOUMA) pour le renforcement des sites de diffusion de la Radio Diffusion Guinéenne.

- 2. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
- 3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Ministère de l'Information et de la Communication : Souleymane Smith SACKO, TEL : 622 25 09 63 EMAIL : s.sacko@infocommunication.gov.gn Personne Responsable des Marchés Publics et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de l'Information et de la Communication

au premier étage du Bureau de Personne Responsable des Marchés Public de 09h à 16h du lundi au jeudi et de 09h à 12h le Vendredi contre un paiement non remboursable de deux millions de francs guinéens (2 000 000 GNF).

La méthode de paiement sera :

50% au compte N° 4111071 « Receveur Central du Trésor »;

30% au compte N° 2011000407 « de l'ARMP ouvert à la BCRG » ;

20% au compte de l'Autorité Contractante, remis en espèces contre reçu

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais par la PRMP.

4. Références similaires : trois (3) marchés des travaux au cours des 5 dernières années avec une valeur minimum équivalent au moins 80% du montant de l'offre (joindre les procès-verbaux de réceptions définitives ou attestation de bonne fin)

Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen égal au moins au double du montant de l'offre (les 3 dernières années);

- **5.** Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.
- 6. Une capacité financière d'un montant égal au moins à 20% du montant de l'offre (joindre une attestation de capacité de financement affecté au marché objet de la présente consultation, délivrée par une banque agréée);
- La lettre de soumission conforme au modèle type dans le DAO, signée et cachetée ;
- Les bordereaux des prix unitaires et quantités en lettres et en chiffres signés et cachetés;
- > Le bilan certifié des trois (3) derrières années ;
- La caution bancaire de soumission signée et cachetée ;

L'absence de l'une des pièces énumérées ci-dessus entrainera le rejet systématique de l'offre.

- Le Quitus fiscal en cours de validité;
- > Le certificat de non faillite;
- > Le quitus social en cours de validité.

Cependant, l'absence de l'une des pièces énumérées ci-dessus n'entrainera pas le rejet systématique de l'offre par la commission d'évaluation, cette commission doit mettre en demeure le soumissionnaire afin qu'il produise les pièces manquantes dans les cinq (5) jours calendaires. Après l'expiration de ce délai, son offre pourra être rejetée par la commission.

7. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original, trois (03) copies et en fichier sur une clé USB à l'adresse ci-après au premier étage bureau de Personne Responsable des Marchés Publics au plus tard le 16 septembre 2022 à 10h. les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simple rejetées et retournées aux frais des soumissionnaire concernés sans être ouvertes.

Les offres seront ouvertes, en présence d'un observateur de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, à l'adresse : Boulbinet CORNICHE SUD dans la salle de réunion du Ministère de l'Information et de la Communication au deuxième étage le 16/09/2022 à 11h00.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant vingt-cinq millions (40 000 000 GNF) dont la validité sera de **150 jours**.

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

9. La législation régissant l'appel d'offres est la loi Guinéenne.

P/la Ministre

nformation et de la

de Cabine

P/O la Cheffe de Cabinet

Madame Adèle CAMARA